

### Sous-section 3.—Aide aux industries secondaires

Vers le milieu des années 1930, trois provinces ont établi des ministères chargés de résoudre les problèmes des industries secondaires. Ils sont maintenant désignés sous le nom de ministère de l'Industrie et du Commerce dans le Québec, ministère des Industries et du Travail en Alberta et ministère du Commerce et des Industries en Colombie-Britannique. La Nouvelle-Écosse a institué un ministère du Commerce et de l'Industrie peu avant la guerre. Au Manitoba, la Commission du développement industriel, organisme privé subventionné en partie par le gouvernement, encourage l'expansion industrielle.

Durant et depuis la guerre, les organismes suivants des gouvernements provinciaux ont été créés en vue de résoudre les problèmes des industries secondaires: le ministère de l'Industrie et de la Reconstruction au Nouveau-Brunswick; le ministère de l'Organisation et du Développement (et moins directement le Bureau de la statistique et des recherches de la Trésorerie provinciale) en Ontario; la Division de l'industrie et du commerce du ministère des Mines et des Ressources naturelles au Manitoba (avec l'autorité législative dans les statuts, prévoyant un ministère de l'Industrie et du Commerce); le ministère des Ressources naturelles et du Développement industriel, ainsi que le ministère de la Reconstruction et de la Réadaptation en Saskatchewan. En plus du ministère permanent des Industries et du Travail, établi avant la guerre, l'Alberta crée le ministère des Affaires économiques, qui s'occupe de certains problèmes industriels, d'initiatives de culture et de bien-être social et de l'organisation générale dans ses grandes lignes. Seule l'Île du Prince-Édouard n'établit pas d'organisme chargé d'étudier les problèmes de l'industrie secondaire, mais le ministère provincial de la Reconstruction encourage le développement industriel.

Bien que le travail des ministères mentionnés ci-dessus varie d'une province à l'autre, leur fonction première est double: aider à créer une situation favorable au développement économique et à l'expansion des industries secondaires; et aider l'industrie dans la solution de certains problèmes particuliers.

L'aide à l'industrie consiste ordinairement en conseils sur des questions économiques et industrielles, ainsi qu'en conseils ou aide en matière de génie. Certains ministères provinciaux aident aussi l'industrie à se procurer des matériaux et à se trouver des marchés. Quatre provinces fournissent une aide financière à l'industrie, soit en consentant des prêts, soit en garantissant des obligations. Ce sont: la Nouvelle-Écosse; la Saskatchewan, par l'intermédiaire de la Caisse de reconstruction et de réadaptation; l'Alberta, en vertu de la loi sur les sociétés industrielles et de la loi sur le développement des industries provinciales; et la Colombie-Britannique, par l'intermédiaire de la Caisse du développement industriel. Il est aussi à remarquer qu'un certain nombre de provinces accordent une aide financière plus considérable aux industries primaires, particulièrement les pêcheries, depuis la fin de la guerre.

L'encouragement au développement économique et à l'expansion des industries secondaires comprend la réunion de renseignements statistiques et positifs; l'organisation d'enquêtes économiques et industrielles; l'étude des possibilités d'un emploi plus général des ressources naturelles et d'une expansion des industries de transformation des produits primaires; des recherches sur l'adaptabilité des nouvelles techniques et méthodes industrielles aux industries provinciales; et des initiatives de nature à agrandir les marchés domestiques et étrangers.